



Séance du 08 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 26  
Date de la convocation : 02 décembre 2025  
Date d'affichage : 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents** : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

**Pouvoirs** : V. TRARI-MEDJAOUI donne pouvoir à B. PY – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH – G. SALVI donne pouvoir à M. FAIVRE – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – O. HOUILLON donne pouvoir à G. BRIOT

**Absents excusés** : C. HOTTINGER – D. RANOUX

**Absents** : C. AMAROT HOUSSARD – P.E. PHEULPIN – C. LAMBOLEY

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/12/68-2

### Suppression de postes

- Vu le code général de la fonction publique ;
  - Vu le code général des collectivités territoriales ;
  - Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
  - Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30 septembre 2025 ;
  - Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4 décembre 2025,
- CONSIDERANT la nécessité de supprimer les emplois permanents créés par délibérations.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la suppression, à compter du 12/12/2025 des postes suivants :
  - o 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35h,
  - o 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 23h,
  - o 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 35h,
  - o 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 22h30,
  - o 1 poste d'agent de maîtrise à 35h,
  - o 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h,
  - o 1 poste d'agent de maîtrise principal à 35h, 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 35h,
  - o 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à 28 heures hebdomadaires.
- Modifie en conséquence le budget de la collectivité,
- Autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.
  
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE

